

des indigènes de la région au point d'éviter que pareille tragédie ne se répète. Le *Financial Post* du 2 octobre publiait un éditorial sur la mise en valeur de l'Arctique, et j'en extrais le paragraphe suivant:

Nous avons fait des progrès considérables en sept ans. Nous construisons des villages, des écoles et des terrains d'aviation sur le continent et dans l'archipel. Nous prenons soin de 12,000 Esquimaux et les initiions aux usages de la civilisation.

Malheureusement, il s'en est trouvé récemment quelques-uns dont nous n'avons pas su nous occuper. Notre consternation et nos regrets, mots trop faibles pour exprimer ce que nous inspire cet événement tragique, ont trouvé une juste expression dans un éditorial publié le 12 août par la *Free Press* de London:

S'il y avait eu un meurtre de commis, ces policiers...

Il s'agit de ceux de la Gendarmerie royale du Canada...

...consacrerait des mois ou des années à découvrir le coupable. Ne viendrait-il pas de charger des policiers de veiller au ravitaillement des groupes nomades; et si les indigènes manquent de nourriture, de veiller à ce qu'ils en obtiennent ou à les conduire en lieu abrité, pour l'hiver.

Si nous, au Canada, apprenions que des gens meurent de faim dans certains des pays moins développés que le nôtre, nous lancerions une campagne pour recueillir des colis de nourriture et les expédier outre-mer. Eh bien, ce drame s'est passé chez nous, il y a des mois, et voici que maintenant nous apprenons cette histoire bouleversante.

Nous avons tous été contents que le ministre ait dit, après nous avoir révélé cette tragédie, que des mesures seraient prises pour éviter que pareil malheur ne se reproduise.

L'importance de la mise en valeur de nos territoires de l'Arctique a été soulignée de façon saisissante par le passage,—il y a moins d'une semaine, je pense,—de deux sous-marins atomiques américains sous la glace polaire qui, si l'on veut s'en tenir à l'application d'une théorie particulière du droit international, est considérée comme territoire canadien. Cet exploit, magnifique à n'en pas douter, prend un sens stratégique et commercial que nous devons saisir pleinement.

Ce n'est pas le moment de parler de l'aspect stratégique de la question, et je me contenterai de dire que l'exploit de ces deux sous-marins américains accentue notre regret de ce que notre seul navire de guerre naviguant dans ces régions, le *Labrador*, ait été retiré de ce genre de service. Quant à l'aspect commercial de l'exploit, qui aura certainement des répercussions importantes sur l'expansion du nord, comme le ministre s'en est certainement rendu compte en apprenant cette nouvelle, le commandant du premier sous-marin atomique qui ait navigué sous la

[L'hon. M. Pearson.]

calotte du globe, le *Nautilus*, aurait déclaré en atteignant Londres, selon le *Times* du 12 août:

Il ne semble y avoir aucune limite maximum à la taille des sous-marins que l'on peut construire et je pense bien que l'on verra un jour des cargos sous-marins transportant des cargaisons prioritaires, comme le pétrole.

Il parlait naturellement de sous-marins actionnés à l'énergie atomique. Je continue:

Il a dit qu'à son avis d'autres cargaisons commerciales pourraient ainsi être transportées sous l'eau. Cela viendra très certainement, car on peut voyager plus efficacement sous l'eau qu'à la surface. Il a ajouté que le projet de transport du pétrole par la route polaire était riche de promesses.

Il s'ouvre ainsi devant nous un nouveau domaine de l'exploitation arctique. Étant donné que les ressources de pétrole, de minéraux et de bas métaux de toutes sortes se trouvent dans cette région du Canada, leur mise en valeur recontre, ainsi que l'a signalé le ministre, la difficulté des frais que cause le transport de ces matières vers les marchés. Cet aspect a également été mentionné par les spécialistes de l'Arctique au cours d'une récente réunion de la Société royale tenue à Edmonton. Il est bel et bon de posséder ces ressources, mais c'est toute autre chose de les mettre en valeur d'une façon économique et de les livrer sur le marché international de façon à en retirer des bénéfices. S'il était possible d'utiliser des navires de commerce sous-marins, on pourrait exploiter nos ressources dans ces territoires, les acheminer vers les ports de sous-marins, d'où elles seraient réparties sur tout marché où il y aurait demande.

Cette perspective paraît encore assez lointaine, mais je sais que des prévisions de ce genre ne font pas reculer le ministre et il s'agit certainement d'un point qui mérite l'attention et une certaine étude. Avant de me laisser entraîner moi-même par ce genre de vision, j'aimerais consigner au compte rendu que le coût estimatif du premier sous-marin atomique, le *Nautilus*, a été d'à peu près 60 millions de dollars. Il faudrait donc encore faire de grands progrès pour rendre économique la construction de ces navires et pouvoir les utiliser aux fins que je viens de mentionner. Malgré tout, cette idée ouvre de vastes perspectives de mise en valeur.

Elle ne fait que confirmer ce qui m'est souvent apparu comme un aspect important de la mise en valeur des régions septentrionales, c'est-à-dire que la défense et l'exploitation civiles devraient aller de pair dans cette partie du monde. Je sais que c'est depuis de longues années l'objectif qui inspire la ligne de conduite du gouvernement, et les récents événements ne font que souligner son importance. Cette importance s'accroît